

- 9- Il est rappelé que l'entraînement à la soutenance orale est une obligation, car si les TPE visent à développer des compétences de recherche et de synthèse, ils exigent également un travail d'expression et de communication orale.
- 10- Un « modèle » de fiche de synthèse est distribué aux membres de la commission à la demande de certains mais il ne doit pas être communiqué en l'état aux élèves.
- 11- Il est demandé que la bibliographie - webographie soit jointe à la fiche de synthèse.
- 12- Les élèves devront fournir, quinze jours avant la soutenance, une fiche technique listant le matériel nécessaire à la soutenance et présentant leur production.

Conclusion

Madame Le Bourlot tient à remercier les Chefs d'établissement qui ont contribué à la bonne mise en place des T.P.E et à leur évaluation. Elle sait gré aux Directeurs et Proviseurs qui ont facilité le travail d'harmonisation académique en remettant en temps voulu les fiches d'élèves et les moyennes des notes obtenues.

L'attitude de patience collective dans l'attente que les moyennes soient effectuées - tâche qui ne doit pas relever de la commission - la qualité des échanges pour que les TPE soient vécus par les élèves comme formateurs, l'esprit de coopération des douze professeurs référents, méritent d'être soulignés.

Fait à Nouméa, le 1^{er} octobre 2007

Madame CORNAILLE Martine

Validé par Madame LE BOURLOT

